

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

## RECONSTRUCTION: LES TRAVAUX STRUCTURANTS DEBUTERONT LE MARDI 2 AVRIL 2024

Arras, le 1er avril 2024

Entre novembre 2023 et janvier 2024, notre territoire a subi des pluies sans précédent. Nous les avons vécues, mais il faut le temps de l'analyse scientifique pour les caractériser : ce sont trois fois de suite des pluies d'occurrence plus que centennales qui se sont abattues dans le département.

Sous l'autorité du préfet du Pas-de-Calais, les services de l'Etat sont depuis entièrement mobilisés pour traiter l'ensemble des conséquences engendrées par cette crise inédite et mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour aider l'ensemble des sinistrés: particuliers, chefs d'entreprises, artisans, agriculteurs et collectivités.

La priorité a été donnée à la réalisation de travaux en urgence (opérations de nettoyage, retraits des embâcles, etc.). Une procédure spécifique de simplification a dans ce but été mise en œuvre, afin de permettre la réalisation de ces travaux sur simple information préalable de l'administration (la DDTM) par le maitre d'ouvrage avant l'engagement des opérations. 271 opérations ont ainsi été réalisées dans le département (34 opérations sont en cours, 291 sont planifiées et 27 sont en cours d'examen).

Au-delà de ces travaux d'urgence, le Premier ministre a souhaité qu'un plan de résilience et de prévention soit réalisé, afin de déterminer la liste des travaux structurants à mener d'ici l'hiver prochain (nouveaux aménagements, rehaussements de digues, confortements, etc). Pour ce faire, un recensement a été engagé dès janvier 2024 auprès des maires, des présidents d'EPCI et des syndicats de rivière pour déterminer les travaux de prévention qu'ils estiment prioritaires à court, moyen et long terme.

Le préfet du Pas-de-Calais a conduit du 6 au 21 mars cinq réunions avec l'ensemble des acteurs (EPCI, syndicats de rivière et services de l'État) sur les bassins du Delta de l'Aa, de l'Audomarois, du Boulonnais et de la Lys pour leur présenter les travaux structurants à conduire d'ici l'hiver 2024/2025. 65 propositions ont ainsi été formulées.

A la demande du préfet, les premiers travaux structurants débuteront le mardi 2 avril 2024 sur les secteurs suivants :

- Canche: dans le cadre d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, l'Etat a confié à la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois (CA2BM) la réalisation des travaux de restauration des écoulements et d'entretien du domaine public fluvial prévus sur la Canche. Ces travaux de curage financés à 100% par l'Etat concerneront la confluence avec la Dordonne, la confluence avec le Huitrepin, le Pont de Beutin et, dès que possible, la confluence avec la Course, la confluence avec le Valigot et le pont SNCF. Ils débuteront à Brexent-Enocq.
- Delta de l'Aa: Voies Navigables de France réalisera des opérations de curage des canaux d'Ardres, Guines et Audruicq. Ces travaux débuteront à Ardres et sont également <u>financés à</u> 100% par l'Etat.

D'autres opérations seront prochainement menées dans les arrondissements concernés. Le préfet délégué en charge de la reconstruction et du plan de résilience, ainsi que les sous-préfets d'arrondissement s'assureront, en lien avec les élus, de la bonne réalisation de ces travaux.

## Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson 62020 ARRAS Cedex 9 Tél: 03 21 21 20 05

Mél: pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr





